

A.L.S.H Phare -Felu

CCAS Mairie de Soulac sur mer

En raison de la crise sanitaire actuelle, un protocole est mis en place au sein des A.L.S.H. La capacité d'accueil est réduite à 8 enfants pour chaque structure. Il est conseillé aux familles de réserver à l'avance.

Grille de réservation des mercredis de mai et juin

Nom et Prénom de l'enfant :

Responsable légal :

<u>Jour</u>	<u>Date</u>	<u>Journée</u>	<u>Heure d'arrivée</u>	<u>Heure Départ</u>	<u>Observation</u>
<u>Mercredi</u>	<u>27/5</u>				
<u>Mercredi</u>	<u>3/6</u>				
<u>Mercredi</u>	<u>10/6</u>				
<u>Mercredi</u>	<u>17/6</u>				
<u>Mercredi</u>	<u>24/6</u>				

Pour le mercredi la réservation se fera au plus tard le mardi avant 11h00.

Tous les changements de réservation se feront par écrits.

Toute réservation entraîne une facturation. De ce fait, toute absence de l'enfant non communiquée 24h à l'avance entraîne le paiement de la prestation. En cas d'absence pour maladie, sur fourniture d'un certificat médical, la prestation ne sera pas facturée.

La directrice se réserve le droit de refuser un enfant non inscrit ou avec un dossier incomplet (norme d'encadrement et commande de repas).

Soulac le / /2020

Signature du responsable légal